

## Le mécénat dans les musiques actuelles

Jeudi 4 décembre 2008 (de 14h30 à 17h)

Le 4 bis (Criij) - Cours des alliés - Rennes

*Avec la participation de :*

**Frédéric Adam**, Les Eurockéennes , Belfort

**Jakez L'Haridon**, Run Ar Puns, Châteaulin

**Loïc Breteau**, Association Culturelle de l'été, Nantes

**Elyane Robine**, chargée du développement à la mission du mécénat du ministère de la Culture et de la Communication, Paris

**Martine LE BRAS**, DRAC Bretagne, Rennes

**Pierrette CAZORLA**, CNV, Paris

Une rencontre autour du mécénat dans le secteur des musiques actuelles s'est tenue le 4 décembre dernier à l'occasion du festival. Elle a été proposée et organisée par le Centre National de la Chanson des Variétés et du Jazz, en collaboration avec la mission du mécénat du ministère de la Culture et de la Communication et la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne, et avec le soutien de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rennes. Une cinquantaine de personnes étaient présentes : organisateurs de festivals, salles de spectacles, membres de la CCI...

### Synthèse des témoignages :

- Le festival des Eurockéennes de Belfort a été créé en 1989 dans le cadre du bicentenaire de la Révolution française. Aujourd'hui, ce festival a un budget de 5 millions d'euros et s'autofinance à 85%. Frédéric ADAM qui le représentait, a présenté l'historique et la démarche de mécénat du festival soutenu notamment par General Electric. Dès le départ le festival avait quelques sponsors. Les fondateurs du festival avait misé sur le soutien des entreprises de la région, pariant par la même sur la pérennité de l'évènement. Frédéric ADAM insiste sur le mécénat de proximité car c'est celui qui fonctionne le mieux. En 2005, le club des partenaires a été transformé en club de mécènes qui réunit 85 entreprises dont 15 « grands mécènes ». Cette transformation s'est faite facilement car dès le départ les entreprises étaient animées par un esprit « mécénat ».

Frédéric ADAM insiste aussi sur les différents types de mécénat : financier, de compétence ou les dons en nature.

Frédéric ADAM a précisé ce que le mécénat a apporté au festival : le développement de nouveaux projets, le maintien des prix bas, la connaissance de son environnement économique, un enrichissement mutuel. Le festival réfléchit aujourd'hui à de nouvelles pistes pour développer le mécénat : augmenter le mécénat de compétence, pouvoir bénéficier de mécénat des particuliers, suivre attentivement la création des fonds de dotation, créer plus de liens entre les entreprises.

- Jakez L'HARIDON représentant le Run Ar Puns, salle de spectacles à Châteaulin a fait part de sa volonté de bénéficier du mécénat des particuliers. Cette démarche a été très bien accueillie par les fidèles fréquentant ce petit lieu implanté en milieu rural auquel la population est très attachée. Il a attiré l'attention des participants sur l'importance des démarches à effectuer auprès de l'administration fiscale afin de s'assurer que la structure mécénée puisse recevoir des dons ouvrant droit à déduction fiscale. En effet, il vient d'apprendre que l'association n'est pas éligible au mécénat alors qu'il avait déjà lancé une campagne d'information et reçu des dons

- Loïc BRETEAU représentant Les Rendez-vous de l'Erdre a présenté l'action de l'association culturelle de l'été. Cette association organise un festival de jazz installé le long des berges de l'Erdre qui accueille plus de 150 000 spectateurs pendant 3 jours de Nantes à Nort-sur-Erdre en passant par Sucé-sur-Erdre, La Chapelle-sur-Erdre et Carquefou. Chacun peut assister aux 92 concerts gratuits, flâner parmi les stands des villages associatif et culturel et admirer les fleurons du patrimoine maritime et fluvial.

Cette association bénéficie du soutien de nombreux partenaires dont certains agissent selon un esprit proche de celui du mécénat. C'est pourquoi une réflexion a été engagée il y a plus de deux ans, sur la transformation de ces partenariats en mécénat. Loïc BRETEAU soulève plusieurs points :

- Difficulté à trouver des informations auprès des DRAC et des services fiscaux. Aujourd'hui les institutions sont globalement plus aptes à fournir des renseignements.
  - Le travail de conviction des entreprises partenaires n'est pas simple car elles sont peu informées sur les mécanismes de mécénat. Elles craignent souvent les relations avec les services fiscaux et ont peur de commettre une erreur ayant des conséquences en terme fiscal.
  - Autre frein au mécénat : les grandes entreprises ont souvent une politique de mécénat centralisée dont l'outil principal est fréquemment une fondation. Localement les représentations de ces grandes entreprises ont seulement la possibilité d'engager des partenariats.
- Elyane ROBINE de la Mission du mécénat du ministère de la Culture et de la Communication a présenté les dispositions légales et fiscales régissant le mécénat. Elle a insisté sur la distinction entre sponsoring et mécénat en définissant la notion d'intérêt général. Ce sont les articles 238 et 238Bis du code général des Impôts qui déterminent et définissent la notion d'intérêt général. Pour être d'intérêt général, il faut :
    - Avoir une activité non lucrative (cependant possibilité de sectoriser les activités d'une structure)
    - Avoir une gestion désintéressée
    - L'activité ne doit pas profiter à un groupe restreint de personnes.

Elyane ROBINE insiste sur les démarches nécessaires à réaliser avant de lancer une opération de mécénat. Il s'agit d'obtenir le rescrit fiscal auprès de l'administration fiscale afin de confirmer l'éligibilité au mécénat et permettant ainsi au mécène de bénéficier des avantages fiscaux liés au mécénat.

Elyane ROBINE présente le nouvel outil de mécénat qu'est le fonds de dotation mis en place par une loi du 4 août 2008.

- Martine LEBRAS présente le travail de la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne en faveur du mécénat culturel. Son rôle est de faire connaître les dispositions de la loi de 2003 et l'ensemble des nouvelles mesures qui concourent au mécénat, de sensibiliser les représentants des milieux culturel et économique au mécénat, de favoriser les rencontres entre ces deux milieux, et enfin de conseiller les porteurs de projets sur leurs stratégies de recherche de mécénat. Son rôle n'est pas de chercher des moyens auprès des entreprises pour les acteurs culturels. Ce travail, la DRAC ne le réalise pas seule mais, en référence aux accords nationaux, elle a installé des partenariats en région avec des CCI, l'Ordre régional des experts comptables, les chambres de notaires ...

M Le Bras témoigne du partenariat récent avec la CCI de Rennes-Bretagne. Elle présente les ambitions partagées et la méthode de travail notamment au travers de la constitution et l'animation d'un réseau de partenaires : le Pôle mécénat. Il est composé de la CCI, de la DRAC, de l'ordre régional des experts comptables, de la chambre départementale des notaires, de la fondation de France et des services fiscaux. Il a pu partager les résultats d'une enquête sur le mécénat culturel réalisée par la CCI et la DRAC auprès de 600 entreprises et vient de définir son projet d'activités pour 2009 :

- construction d'un site Internet dédié au mécénat
- organisation de rencontres, conférences.

Madame Brégeon, élue de la CCI, référente sur le mécénat, prend ensuite la parole et expose les motivations de la CCI et sa vision du partenariat et du travail engagé. Elle précise que la CCI envisage de créer un club d'entreprises autour de cette question.

Une quarantaine (hors intervenants) étaient présents à cette conférence. De nombreux entrepreneurs de spectacles (festivals, producteurs...) ainsi que des réseaux, relais d'information étaient présents.